

## « Privilégier la logique dans la prise de décisions consensuelles ! »



Ce samedi 5 décembre, l'EPR Liège-Namur-Luxembourg a tenu à Jambes son assemblée générale annuelle. Seules, les propositions arrêtées lors des réunions des trois secteurs ont été revues pour entérinement statutaire. Toutes les décisions sportives n'ont cependant pas encore été prises. Un intérêt soutenu s'est par contre manifesté envers le programme 2016 de l'AWC.

Offrant une vue panoramique sur la citadelle de Namur, « Le 500 » de Jambes, exploité par l'ancien arbitre international **Armand Ancion**, s'avérait ce 5 décembre le



point de convergence de tous les présidents de sociétés liégeoises, luxembourgeoises et namuroises convoqués en assemblée générale au niveau de l'EPR. Le comité de cette dernière, quasi au complet (absence de Marcel Dujardin, le représentant des arrondissements de Philippeville-Dinant) les a accueillis à 10 h15.



### Un terrain de jeu délimité !



La présidente, la Liégeoise **Francine Lageot**, donnait d'entrée de jeu le ton : « *Nous sommes, déclara-t-elle, obligés de nous réunir en tant qu'EPR même si ce qui est dit dans le cadre de cette assemblée a été décidé (« Coulon Futé » : « discuté » s'empressa-t-elle sur le champ de préciser) dans les trois différents secteurs.* ». Un air de « déjà entendu » la veille lors du colloque tenu cette fois par l'EPR Brabant wallon-Hainaut. Connivence ou simple fait du hasard ?



**Un scanner éclairant.** Après l'entérinement sans la moindre remarque du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2014 et un temps de recueillement, **Patrick Marsille**, secrétaire des deux EPR francophones, dressa le bilan administratif pour Liège-Namur-Luxembourg. *« En 2015, dit-il, 75.969 bagues (Liège, 39.384 ; Namur, 27.405 ; Luxembourg, 9.180) ont trouvé acquéreurs ce qui représente une diminution de 3 % (- 2.610) par rapport à l'exercice précédent. 1600 licences ont été demandées (- 22 ou - 1,3 %), 64 sociétés (- 3) actives. Certes la régression continue, toutefois, eu égard aux données de ces dernières saisons, la stabilisation est en vue, pourrait de ce fait être interprétée comme un signe positif. Les pourcentages traduisant les différents reculs sont les plus faibles enregistrés car la moyenne nationale tourne autour des 5 %. Au décompte final, les deux EPR francophones ont vendu 198.017 bagues, totalisé 4107 amateurs répartis dans 148 sociétés. ».*



Reprenant la parole, Francine Lageot tint à préciser que les sociétés peuvent avoir des points de vue différents résultant tantôt de l'implantation géographique, tantôt de la façon de jouer... mais qu'elles font avant tout partie d'un même groupe, intègrent une même EPR et que, de ce fait, des statuts doivent être respectés. *« Le comité, dit-elle, est présent pour discuter et non se disputer. Le sport ailé est un hobby en régression, il serait dommageable d'amplifier cette régression suite à des malentendus. Il faut de ce fait avoir une vue d'ensemble de l'EPR. ».*

### La ratification des décisions déjà prises

**Luxembourg.** Pour la province la plus au sud et recensant la plus faible densité ailée, **Frédéric Fortain** retraça l'élaboration de la copie 2016 luxembourgeoise tributaire, selon les dires de la présidente, du mode convoyage opérationnel (cabine provenant du Grand-duché voisin). *« Le secteur 3, dit-il, n'a pas enregistré beaucoup de changements, Lors de la réunion de travail tenue, en guise de communication sportive, il fut fait écho de la réunion du Comité Sportif National et notamment de la création d'une commission des lâchers pour les concours nationaux comptant un représentant de chaque ligne de vol, du maintien de trois zones nationales en fond, de la fusion logique en grand demi-fond national des zones C1 et C2 car un doublage de 35 pigeons n'était pas représentatif, enfin du championnat du monde disputé le lundi 15 août à Nevele et des répercussions en cas de mauvais temps pour les concours organisés le week-end de l'Assomption. Il fut aussi évoqué que les itinéraires luxembourgeois sont arrêtés en fonction des étapes et non plus des distances de vol, que la présence de passeports s'avère nécessaire dans tous les appareils mécaniques. Le lâcher unique instauré l'an dernier est reconduit en 2016, toutefois les trois groupements (Nord, Centre et Sud) opérationnels en 2015 ne seront plus que deux pour l'exercice à venir car le Nord « revient » dans le Centre. Le rayon de jeu de chaque société est celui du groupement. »*



**Namur. Jean-Pierre Goffard** prit ensuite le relais pour développer le prochain visage namurois. *« Du point de vue sportif, dit-il, pour la première fois, lors d'une consultation avec les présidents de groupements, un itinéraire a été rédigé et par la suite imposé tout en subissant quelques modifications. »*

A ce stade de la réunion s'en suivit diverses réactions évoquant des situations particulières concernant des groupements recensant notamment des sociétés des différents secteurs de l'EPR. Il fut entre autres répété que le règlement de l'EPR autorise tout amateur faisant partie d'un groupement à « enloger » dans n'importe quelle société de ce groupement. Mais il fut aussi entendu qu'en certains endroits l'attente était toujours de mise pour le demi-fond car des nouveaux groupements devaient encore se rencontrer.



Retenons encore, parmi l'éventail des propos émis, le souhait de révision d'articles du règlement de l'EPR (notamment l'article 16), un souhait motivé aux yeux de certains présidents par une recherche de davantage de logique et qui sert de prétexte pour aborder le

point  
« amendement » de  
l'ordre du jour. Ce  
point stipulait que  
*« La proposition  
d'amendement  
visant à la  
modification des  
articles 12 et 16 du  
règlement sportif de  
l'EPR ne peut être  
mise à l'ordre du  
jour de l'assemblée  
générale de l'EPR  
car elle ne répond  
pas aux  
prescriptions de*



*l'article 29 § 6 des statuts RFCB en ce qui concerne les quorums et les formalités requises ».*

Dans son intervention explicative, Patrick Marsille signifia qu'un règlement pouvait certes être changé, discuté en fonction de l'évolution ailée. Toutefois, pour pouvoir le faire, une procédure est à suivre. Ainsi, en assemblée générale, deux possibilités sont permises : la demande émanant de sociétés demandresses répondant au quorum fixé ou la présentation de la proposition par le comité himself.

**Liège.** Pour évoquer la situation de la province de Liège, Francine Lageot s'autorisa à rappeler l'objectif atteint en 2015 à savoir l'instauration d'un itinéraire et d'un mode de convoyage communs en terre liégeoise. Elle souligna le rôle important du CCL, un comité sans président comprenant les trois mandataires de la dite province de Liège et deux représentants de chacun des trois groupements recensés (« L'Espoir », « L'Indépendante », « La Paix Hesbignonne »). Elle insista sur le fait que les décisions prises au sein du CCL le sont au terme de consensus forgés au sortir de recherches d'objectif(s) commun(s). Un seul itinéraire et un même convoyage seront encore d'actualité en 2016, l'expérience sera donc renouvelée avec cependant quelques adaptations au niveau de la ligne de vol de par des incursions sur la ligne du centre (Melun, Lorris, Souppes-sur-Loing, Fay-aux-Loges, La Ferté-Saint-Aubin).



Le quatrième tour sera par contre l'objet d'un amendement sans pour autant constituer un retour en arrière. Les vieux et les juniors continueront à être joués séparément. Le nombre de lâchers est encore à discuter mais à partir de Jouy-le-Châtel, l'heure d'ouverture des paniers deviendra unique. Elle souligna qu'une attention solidaire avait été portée aux concours de l'AWC lors des itinéraires pour ne pas mettre en concurrence le même jour deux étapes francophones au kilométrage similaire car une logique s'imposait à ses yeux lors de l'élaboration des programmes. Il fallait respecter dans un certain ordre les différentes copies sportives, celle du national d'abord, de l'AWC ensuite, du provincial en troisième recours avant de se pencher sur celle du régional.



**AWC.** Concernant l'« Aile wallonne de colombophilie », la présidente de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg souligna les avancées réalisées à ce jour à son sujet par rapport à l'année précédente à la même époque : « *A ce stade de l'année, dit-elle, un programme de sept étapes a été fixé. Les deux premières reprises sont les classiques Vierzon de Derby Hainaut et le Chalon-sur-Saône du Fond Club Wallonie* (et non Football Club comme l'a laissé supposer un bref instant la mandataire supportrice du Football Club Liégeois) *avec*

*leur infrastructure connue. Les cinq autres (deux Châteauroux, deux Bourges et un Vierzon) ne connaissent pas encore leurs organisateurs, ce qui n'est pas un problème pour l'heure. Le lâcher unique, l'élaboration d'un résultat général et d'un résultat par EPR sont d'application lors de ces cinq concours précités.»* Elle lança ensuite un appel aux sociétés désireuses d'organiser des mises en loges, souligna cependant qu'il sera difficile de contenter tout le monde pour répondre aux contraintes du ramassage des pigeons.

Il s'en suivit une discussion qui montra un intérêt réel, non feint de la part de sociétés désireuses de corroborer avec l'AWC dont le programme a été chaleureusement accueilli. Avec insistance, ces cercles ont souhaité apporter leur quote-part à l'itinéraire de l'aile francophone pour annihiler l'effet dissuasif auprès des amateurs que représentent parfois les distances à parcourir dans le sud du pays pour participer à une épreuve. La résultante du cadastre ailé existant !



Epingleons encore comme conclusion le plaidoyer tenu par Fernand Deschamphéleire, le président de Chénée à propos de ce dernier point de l'assemblée. Il demanda de cesser la chasse des petites sociétés au profit des grandes car toutes paient la même cotisation, de cesser de pénaliser les colombophiles, d'autoriser les sociétés demandresses d'organiser des mises en loges, de donner à ceux qui s'occupent bénévolement de sociétés - et de ce fait sont retenus pour autrui - de pouvoir participer à ces concours car les petits ruisseaux font les grandes rivières. Il demanda encore *in fine* aux organisateurs de cesser de mettre le financier comme premier objectif... tout en étant conscient que chacun veille à ne pas perdre.

Quelques photos



